



GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE
☎ 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34 - 📠 01.76.84.14.35
www.cgt-renault.com - e.mail usines@cgt-renault.com
[Intranet Renault](#) e.mail : cgt.central@renault.com

Communiqué de la coordination CGT RENAULT du 12 octobre 2012 suite aux révélations de Radio France sur l'affaire des 3 cadres licenciés.

Les informations divulguées par France Info ce matin sur l'anticipation d'un éventuel suicide d'un des 3 cadres que la direction avait licencié au prétexte d'espionnage, est aussi cynique que scandaleuse.

Rédiger par avance un modèle de « *déclaration interne ou externe* » pour annoncer la mort ou une éventuelle tentative de suicide de l'un des trois cadres pour sauvegarder l'image de l'entreprise au cas où, relève d'un machiavélisme que l'on a du mal à s'imaginer.

Non seulement, la direction générale avait condamné d'entrée ses 3 salariés cadres sans éléments à charge en les licenciant (ce sur quoi elle a été obligée ensuite de revenir), mais elle avait en quelque sorte, imaginé aussi leur condamnation à mort.

Cette affaire démontre aussi que les dirigeants de RENAULT connaissent par avance, les dégâts générés par leur décision. C'est donc en parfaite connaissance de cause qu'ils agissent... Sans qu'ils en soient pour autant affectés !

En fait, les éléments divulgués ce matin révèlent la philosophie des dirigeants de RENAULT qui ne considèrent les salariés que comme une « *variable d'ajustement... un coût* » que l'on réduit ou supprime au gré des exigences des actionnaires !

C'est vrai pour les cadres, mais aussi pour l'ensemble des catégories professionnelles. Techniciens, agents de maîtrise ou ouvriers, tous sont soumis à cette même logique qui produit les mêmes effets.

Aussi, preuve est faite que nos dirigeants connaissent les effets des réorganisations du travail sur la santé des salariés et leurs conditions de vie.

L'intensification du travail, les suppressions d'effectifs déjà opérées et celles à venir, les réductions ou suppressions des temps de pause, le chantage permanent à l'emploi, l'insécurité économique à laquelle est soumise les salariés... sont autant d'éléments destructeurs de la santé (TMS, handicap...) et de la vie des salariés (suicide, maladie professionnelle).

En voulant imposer aux salariés français mais aussi Espagnols ou Roumains, de travailler toujours plus, avec toujours moins de monde et toujours payés moins chers, la direction générale sait en parfaite connaissance de cause ce qu'elle occasionne en drames humains. Les discussions actuelles engagées chez RENAULT visant à en rajouter encore dans ces domaines dans la perspective d'accords « *dit de compétitivité* » relève de cette logique qui produira les mêmes effets, tant pour les salariés français que pour nos collègues étrangers.

Sans doute à titre de prévention, la direction a-t-elle déjà rédigé des « *déclarations* » pour s'émouvoir des suicides de salariés ou de la détérioration de la santé des salariés.

Enfin, comment ne pas être scandalisés par les propos du directeur de la communication lorsqu'il déclare que dans « *... une entreprise du CAC 40 on travaille sur toutes les possibilités, y compris les pires* ».

Dire cela revient à dire que si nos dirigeants connaissant les risques ou les effets, ils n'engagent aucune action pour éviter le pire, quand bien même en France, l'employeur a normalement l'obligation de préserver la santé mentale et physique de ses salariés.

Or les directions d'entreprises dont RENAULT se contentent d'une éventuelle sécurisation judiciaire et de sauvegarder l'image de l'entreprise.

C'est d'ailleurs ce que M. Pelata écrivait dans son blog interne à l'entreprise le 17 mars 2011 : « *...La justice doit être équilibrée entre droit de la défense et protection des biens et des personnes. L'entreprise, elle, n'a ni les moyens de la justice ni ceux de la police, mais doit se protéger dès que le risque est élevé. Au risque de l'injustice.* ».